## Travail harcelement

Par wimann
Bonjour a tous,
Depuis 2 ans je subis du harcelement par un clan dans la societe (membre d'une meme famille)dont mon manager direct.
j'ai supporte jusqu'a present deja parce que je divorcais et je venais d'integrer la societé.
A l'epoque ni rh ni visite medicale.
Rh et visite medicale dispo j'en parle afin d'alerter sur mes conditions de travail. la rh me dit que je prends les choses trop a coeur et que c'est un pb de communication.
Alors mon manager veut m'obliger à faire la travail de sa femme (ce a quoi je reponds ne pas avoir de bande passante pour le faire parce que je remplacais deja un autre collègue absent)
il me fait convoquer par la rh sous pretexte que je ne repond pas au telephone et sans entretien prealable je recois une convocation de la rh "situation entre mon manager et moi"
lors de cette entretien je lui explique la vraie raison comme j'ai affaire a eux depuis bientot 2 ans, la rh me repond de mettre de l'eau dans mon vin.
des lors je fais des ecrits pour signaler tout ce qui s'est passé deouis mon entree dans la societe a la nouvelle direction plus les recommandations de la visite medicales.
j'ai egalement fait des posts sur linkedin sur le management en general sans nommer quique ce soi
ces derniers veulent s'en servir contre moi comme ils ne trouvent rien a redire sur mon travail
meme si j'ai avoue a certains collègues que c'est a cause de lui que je faisais ces posts peuvent t'ils s'en servir ?
Merci de vos retours je n'en peux plus de cette situation meme si j'aime mon travail
Bonjour
Oui, il peuvent se servir de ces posts sur Linkedin, puisque vous nuisez à l'image de la société .
Enfin vous avouez ne pas suivre les directives de votre manager en lui servant une excuses fallacieuse .
Quelque soit la situation je rappelle que vous devez respecter le lien de subordination .
Enfin je ne vois aucune description dans votre exposé de ce qui pourrait être considéré comme du harcelement .
Par de là, si ce poste de ne vous convient pas, vous devriez chercher ailleurs .
Par wimann
Bonjour

Excuse fallacieuse ? non je remplacais deja un collegue en plus de mon travail je n'allais pas faire le travail de sa femme en plus..

ok lien de subordination mais pas si la personne privilegie toujours sa femme au detriments de l'equipe sur la repartition du travail et autres.

Harcelement oui au niveau des echanges ecrits ou verbaux (mails et vocaux)

ternir image de la societe je ne vois pense pas etant donne que mes posts sont generiques

Merci de votre retour

-----

Par kang74

ce a quoi je reponds ne pas avoir de bande passante pour le faire parce que je remplacais deja un autre collègue absent

sous pretexte que je ne repond pas au telephone

Vous devez faire ce que votre supérieure vous dit de faire .

Si vous n'avez pas le temps de faire correctement votre travail à cause de trop nombreuses tâches, tant pis pour lui .

Donc je ne sais pas bien ce que vous attendez de votre employeur actuellement ( au mieux travailler dans un autre service ... s'il existe), car même si une situation de harcèlement est reconnu, cela ne vous donne pas le droit de vous mettre en faute .

Je rappelle que le salarié a une obligation de loyauté, et que oui, faire une critique de manière générale, pour votre cas en particulier, cela dénote une volonté de nuire à l'image de l'entreprise.

Vous posez une question : j'y réponds .

Et la réponse est OUI.

Si vous voulez faire les questions et les réponses, pourquoi poser une questions ?

\_\_\_\_\_

Par CToad

**Bonjour** 

il faudrait voir ce que vous appelez "générique" et ce que vous dîtes dans vos posts mais à un moment sur ce réseau social dédié à la vie professionnelle, le soupçon est fort que vous parlez de la votre et pas de celle du boulanger du coin. Donc oui, votre employeur peut se sentir visé et soutenir que vous dégradez son image. Si vous voulez en être sûr, il faut montrer vos posts à un avocat ou à un conseil il vous donnera son ressenti.

De la même façon que Kang, je perçois dans vos écrits non pas une situation de harcèlement de la part de votre employeur mais plutôt une forme de résistance passive / agressive de votre part envers votre manager parce que l'organisation ne vous convient pas. Que l'organisation soit juste ou pas c'est un autre problème que vous pouvez faire remonter sans tout mélanger. Si on parle juste ici de harcèlement avez vous des exemples de comportement harcelant avant que vous ne montriez un comportement d'insubordination ? parce que oui, ne pas répondre au téléphone durant ses heures de boulot, ou répondre "ne pas avoir de bande passante" (c'est de l'humour bizarre et acerbe pour dire pas de dispo ou vous parlez d'un problème technique effectif ?) ce sont des comportements d'insubordination sanctionnables jusqu'au licenciement.

Cordialement CToad